



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°41/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

Date de convocation et de publication : 27 mars 2026

Séance du **02 avril 2026**

\*\*\*\*\*

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire  
Mme Sabrina TOUYA PILON, Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

L'An Deux Mille Vingt-six, le jeudi 02 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la **Ville du SAINT-ESPRIT** régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ADOPTION DU RÉGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER**

**Étaient présents :** M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président – M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE – M. Erick PIGNOL – Mme. Patricia BRIAND-BOCLE – M. Jocelyn ALCINDOR – Mme. Peggy FAGOUR- Mme. Cynthia Denise JACOB (Adjoints) – M. Antoine GOLD-DALG (arrivé 18h39) – M. Alain DEDE - M. Athanase MONDESIR – M. Christian MARTIAL – M. Maryse GOUJON – M. Guybert FIRMIN - Mme. Sarah HOSPICE – M. José CICERON – M. Raymond ROSEAU -Mme. Judith DIALLO JEAN-BAPTISTE (arrivée 19h08) – M. Jean-Luc EBION – M. Jéo LOF – Mme. Audrey BERNADINE – Mme. Sandrine DANTIN-LUCE-VERONIQUE – Mme. Sabrina TOUYA-PILON Mme. Stéphanie PARTY LARCHER (arrivée 19h03) – Mme. Marielle PIED – M. Jordan AGNOLY – Mme. Audrey CABRERA (arrivée 19h13) – M. Edouard OURMIAH – Mme. Sonia GROS-DESORMEAUX – M. Dominique HEJOAKA (Conseillers Municipaux).

**Étaient absents (es) excusés (es) :**

**Procurations :**

- M. VIRGAL Sullivan à Mme Sylvia ELISMAR JEAN-BAPTISTE-SIMONNE
- Mme. Ketty MARIE-LUCE à Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme. Marie-Thérèse JEAN- BAPTISTE-SIMONNE à Fred Michel TIRAULT

\*\*\*\*\*

**Secrétaire de séance :**

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Sabrina TOUYA-PILON est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

\*\*\*\*\*

## EXTRAIT N°41/2026

Par délibération n°92/2023 du 19 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le passage au référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Par la suite, un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) fixant le cadre et les principales règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget a été adopté par délibération n°12/2024 du 7 mars 2024.

Ce règlement budgétaire et financier formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du code général des collectivités territoriales (CGCT), de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux communes.

Il recense les règles internes de gestion propres à la collectivité dans le respect des textes ci-dessus énoncés, l'objectif étant d'harmoniser des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses notes internes. Par conséquent, le présent RBF évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion internes. Il constitue la base de référence du guide des procédures pour sa partie budgétaire et comptable.

Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Faisant suite au renouvellement général des conseils municipaux, il est nécessaire de procéder à une nouvelle délibération relative au règlement budgétaire et financier joint en annexe.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET TROIS  
ABSTENTIONS (Edouard OURMIAH, Dominique HEJOAKA, Sonia GROS-DESORMEAUX) :**

1. **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération.
2. **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h21. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait au Saint-Esprit, le 02 avril 2026



Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Sabrina **TOUYA PILON**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le



Fred Michel **TIRAULT**